

PROJET DE
PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2020
De l'Association pour la Protection de la Nature et de l'Environnement
(APNE)

I) I-RAPPORT MORAL :

La Présidente fait part aux adhérents du décès de notre ami Roger RENARD, membre fondateur de l'association en 1973.

Roger a été un précurseur en la matière, il était un membre actif. Son souvenir restera gravé dans nos mémoires.

A Marcelle, son épouse nous réitérons nos sincères condoléances. (1 minute de silence).

Lucien-Marc NICOLE, surnommé « Nico » est hospitalisé en ce moment en raison d'une très grande fatigue.

D'autres membres sont excusés à cause de leur état de santé (Germaine VIRASSAMY, Gérard et Mireille NITHARUM, Gérard MOUNOUCHE), ayons une pensée affectueuse pour eux et souhaitons leurs un prompt rétablissement.

Notre association compte de nouveaux membres :

- Du Diamant (CAPELY, DESERT)
- Du Lamentin (HUMMER,
- De Rivière-Salée (
- Fort-de-France (TUERNAL-VATRAN°

Preuve que le travail que nous faisons porte ses fruits et que nos méthodes sont appréciées.

L'année 2020 s'est caractérisée par une activité importante malgré la pandémie.

Notre association a eu le mérite de sensibiliser l'opinion sur la problématique de l'eau.

Le 23 mai 2020 nous nous étions réunis à Séguineau au Lorrain. L'objectif était d'attirer l'attention de nos compatriotes sur l'existence et l'importance, surtout en période de sécheresse, de cet acheminement en eau potable, pour le centre et le sud de l'île, ainsi que sur les risques que l'assèchement de nos cours d'eau, de nos sources, font courir au pays tout entier.

La sécheresse exceptionnelle que nous avons connue, en début de pandémie, n'a pas eu que des inconvénients.

Elle a révélé notre manque d'anticipation dans la gestion tant de la ressource que des infrastructures.

Nous exigeons que désormais, des captages, des retenues sur les rivières et sur les berges soient réalisés.

Il faudra que l'on nous rende des comptes sur les paiements que nous avons effectués et qui figuraient sur nos factures au titre de l'entretien des canalisations, et de l'usage qui en a été fait, car les réseaux d'eau et d'assainissement sont dans un état lamentable.

L'urgence à tout rénover se fait de plus en plus sentir.

La gestion de l'eau devra être confiée à un organisme unique (syndicat, régie...) et non plus à des parties politiques.

Les associations de consommateurs, les associations de protection de l'environnement devront siéger dans le conseil d'administration. Il faudra terminer avec les recrutements sauvages et l'absence de tableau de bord dans la gestion.

Nous avons également beaucoup travaillé sur les plans locaux d'urbanisme (PLU), sur l'aménagement du territoire, sur les sargasses, etc..., nous vous en dirons plus dans le rapport d'activités qui sera présenté par nos représentants dans les différents organismes et commissions.

II) II-RAPPORT D'ACTIVITÉS :

A) Les PLU : L'APNE se rend sur le terrain chaque fois qu'un nouveau PLU est présenté à la CDPENAF ou à l'occasion des modifications sollicités par les maires.

Cette année, malgré la pandémie, nous avons étudié les PLU de :

- Saint-Pierre
- Trinité
- Diamant

Sur Saint-Pierre : il s'agissait d'une modification simplifiée visant à intégrer le déplacement des sablières de fonds Canonville vers le prêcheur au motif qu'elles étaient nocives pour les pierrotains.

A la question de l'APNE au maire de St-Pierre : « Seraient-elles alors sans innocuité pour les prêchotains ? », le maire a répondu que « chacun devait défendre sa paroisse. »

La demande de la ville a été rejetée d'autant plus qu'il s'agissait de troubler la vigilance de la CDPENAF car le nouveau site était une zone instable. Ce site subit en effet des éboulements répétés.

L'APNE a demandé de laisser la montagne pelée tranquille et de cesser les exploitations avec explosifs !

Le PLU du Lamentin a été accepté par un vote à l'unanimité. Le maire a démontré sa parfaite connaissance de son territoire et de l'attention qu'il portait aux questions environnementales.

La compensation entre demande de terres à urbaniser et respect des terres agricoles a été réalisée sans porter atteinte aux espaces naturels.

Les dents creuses ont fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'édilité. C'est la première fois qu'un vote à l'unanimité a été enregistré.

Le PLU de Trinité a été adopté, il s'agissait pour le maire de démontrer qu'il avait scrupuleusement respecté les préconisations qui lui avaient été faites.

B) L'EAU – L'APNE a participé à toutes les réunions organisées par l'ODE et le CEB. Elle est intervenue pour que le GEMAPI puisse prendre en charge le curage des rivières (fond Henry et eaux découpées) à Sainte-Luce et ceci malheureusement sans succès car la GEMAPI n'est toujours pas constituée.

Enfin, le carême extrêmement pénible qui a eu lieu en 2020 a fait toucher du doigt aux élus la fragilité de notre système d'approvisionnement en eau.

Les rivières sèches à cause du déboisement et de la plantation par l'ONF d'essences uniques qui ont hélas pour conséquences la non pénétration de l'eau dans les sols et son écoulement direct vers la mer. Il faudra remédier et laisser la forêt hygrophile reprendre sa place.

Le classement de cette zone (montagne pelée, pitons du Carbet) au patrimoine de l'UNESCO sera sans doute une bonne chose.

Il faudra surtout gérer la ressource qui est importante pendant une courte période de l'année, mais qui n'est absolument pas domestiquée !

C) L'aménagement du territoire : La protection du littoral pour prévenir l'érosion a été une préoccupation de l'APNE. De nombreuses plages sont menacées (Diamant, Ste-Luce...). La seule solution retenue est le boisement, l'enrochement a été écarté car onéreux, non fiable.

D) Les sargasses : 2 réunions se sont tenues sur ce sujet :

-Chez Mr Gérard Thomas en présence des riverains de frégate-Est, dostaly, petite-France, en présence du maire du François.

-Sur la côte atlantique avec Mme MENEZ, pour son projet « SaRimed » (Sa : Sargasse, Rimed : Remèdes)

-Un reportage de Mme AUDERIO, journaliste d'investigation à France 3 a été réalisé sur le terrain en présence de l'APNE. Ce reportage a été diffusé en métropole.

E) Visio-conférences :

-Avec la sénatrice Catherine CONCONE et le sénateur Maurice ANTISTE sur la problématique de l'eau.

-Suite à un appel à projet de Karib Clima sur la résilience climatique. L'APNE a fait des propositions concrètes.

-Avec l'assemblée de la collectivité de Martinique le 13 novembre 2020 sur la problématique de l'eau.

F) CDNPS, CSS, CDCFS : Lucien PULVAL-DADY

G) CESECEM : Katharina BLUM

H) CEB, ODE : Arlette VIRASSAMY

III) RAPPORT FINANCIER :

A-Compte sur livret :

Solde au 31/12/2019 : **4 975,64€**

Dont intérêts : 4,16 €

Rappelons que cette somme est destinée à la réalisation d'un support pédagogique.
Des contacts sont en cours avec Mme Sabine ANDRIVON-MILTON

B-Compte courant :

Solde au 31/12/2019 : **2 508,95€**

DÉPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Frais de gestion site :	108,00€	Report :	1 723,79 €
Frais bancaires :	178,94€	Remboursement Zandooli	930,00 €
		Cotisation membres (adhérents et bienfaiteurs)	1 072,00 €
		Ristourne banque (versement espèces)	3,10 €
Factures divers (fournitures de bureau, Banderole, tee-shirts, cours pour AG 2019	1 280,52€		
Don à hello Asso	3,00€		
Dons			1 280,52€
Virement compte livret :	930,00 €		
TOTAL	2 497,46 €	TOTAL	5 006,41 €
SOLDE			2 508,95€

Les 108,00€ correspondent à l'abonnement pour le site de l'APNE.

Les 178,94€ sont les frais bancaires de l'année 2020 (à commenter).

En recette, nous avons récolté 1 069,00€ de cotisation et de dons (sauf achats) pour l'année 2020. Le site « Helloasso » permet de récolter des adhésions, moyennant un don de notre association.

Remercions le 4^{ème} vice-président pour sa générosité (frais de réception, achat de tee-shirt.....)

Notre compte courant présente un solde créditeur de 2 508,95€, l'association a retrouvé son équilibre financier.

IV) QUESTIONS DIVERSES

- 1) Autorisation de l'assemblée générale pour ester en justice dans l'affaire Séguineau.
- 2) Proposition de modification des statuts en 2021 pour la création d'une commission « Eau et Assainissement » pour accueillir nos amis de Sainte-Luce, notamment. Cela leur permettra de bénéficier immédiatement de l'agrément de l'APNE afin de pouvoir ester en justice (Présence de Line-Rose)
- 3) Pourquoi faisons-nous partie du Collectif Séguineau non au Chantage ? (La parole à Charles ELISABETH)
- 4) Le 4^{ème} vice-président souhaite préparer un membre volontaire pour lui succéder à la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers) et aux PPA (Personnes Publiques Associées)